

LA LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE
FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

TOME 1 :

**Livret de Présentation
Olympiade 2017-2020**



Le mot du président

Au côté du Président de la FFN, Gilles SEZIONALE, je me suis engagé à ce que les clubs retrouvent leur place au sein de notre Fédération.

La Fédération a, depuis le début de la saison, entamé des réflexions et travaille activement à de nouvelles réformes.

Il était également important, pour moi, de décliner ces évolutions au niveau régional et de faciliter la vie quotidienne des dirigeants bénévoles en vous offrant des outils adéquats convenant aux besoins du terrain.

Je suis donc fier de vous présenter 3 guides qui seront à votre disposition et vous accompagneront tout au long de vos projets.

Ce premier guide, intitulé Tome 1 : « Livret de présentation », arborera plusieurs thématiques autour de la Ligue. Tout d'abord, une présentation de son organisation avec ses élus, ses salariés et ses cadres techniques. Ensuite, vous pourrez y retrouver les différents règlements fédéraux. Enfin, le rôle de la Ligue étant de vous accompagner, vous découvrirez les services que nous vous proposons (ERFAN, labellisation, comptabilité, gestion de projet...)

Les deux autres guides vous permettront de structurer votre club (Tome 2) et de le développer (Tome 3).

Ces 3 guides sont complémentaires, je vous conseille de les feuilleter, les lire et les relire pour dénicher les informations dont vous aurez besoin.

La Ligue reste à votre disposition donc n'hésitez pas à nous solliciter.

Je vous souhaite, à tous et à toutes, une très bonne lecture.

Jean-Jacques Beurrier

Sommaire

Le mot du président.....	3
1. Informations générales.....	6
2. L'organisation de la Ligue.....	7
2.1. Les élus.....	7
2.2. Les salariés.....	10
2.3. Les conseillers techniques sportifs.....	10
3. Les comités départementaux.....	12
4. Les règlements fédéraux.....	12
4.1. Le règlement intérieur de la FFN.....	13
4.2. Le règlement disciplinaire de la FFN.....	13
5. Les offres de la Ligue.....	14
5.1. La labellisation.....	14
5.2. Le coup de pouce licence.....	14
5.3. L'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.....	15
5.4. L'accompagnement des clubs.....	16

1. Informations générales

La Ligue Ile-de-France de Natation, anciennement comité, a été créée en 1941. La Ligue a commencé avec des bénévoles et aujourd'hui, 6 salariés en assurent le bon fonctionnement.

Depuis l'origine, le nombre de licenciés est en constante augmentation sur la région pour atteindre, pour la saison 2016-2017, 59 354 licenciés.

La région Ile-de-France compte 8 départements et 214 clubs de natation. C'est la plus grosse région française en termes de clubs et de licenciés.

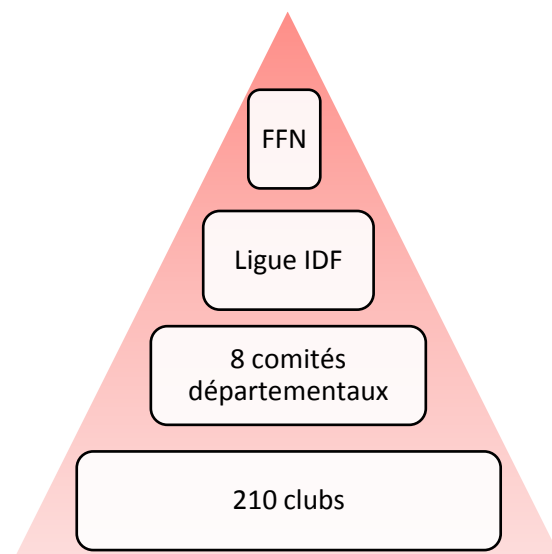
Chaque entité a un rôle spécifique dans le développement de la natation.

La Ligue et ses entités proposent les 5 disciplines olympiques de la Fédération Française de Natation : la **natation course**, la **natation artistique**, l'**eau libre**, le **water-polo** et le **plongeon**, que chacun peut pratiquer en compétition ou en loisirs.

En plus de ces 5 disciplines, de nombreux clubs proposent une ou plusieurs des activités suivantes :

- **L'Eveil Aquatique** (0-6 ans) : permettant à l'enfant de devenir autonome dans l'eau tout en préservant son développement ;
- **L'Ecole de la Natation Française** (ENF) : permettant à l'enfant d'apprendre à nager et à se perfectionner en toute sécurité dans le cadre d'un processus pédagogique reconnu (Sauv'nage, Pass'sport de l'eau, Pass compétition) ;
- **la Natation Santé** (Nagez Forme Santé, Aquagym, Aqua-bike...) : permettant à un public de préserver et d'optimiser son capital santé ;
- **J'apprends à nager** : permettant aux enfants, principalement des quartiers en politique de la ville, d'acquérir les compétences de base pour se sauver, à travers le passage du test du Sauv'nage ;
- **Des évènements** (La nuit de l'eau, Nagez Grandeur Nature, Nageons pour le Téléthon...) : permettant de mettre en valeur les activités de la natation, souvent en lien avec des actions caritatives.

Organisation fédérale en Ile-de-France



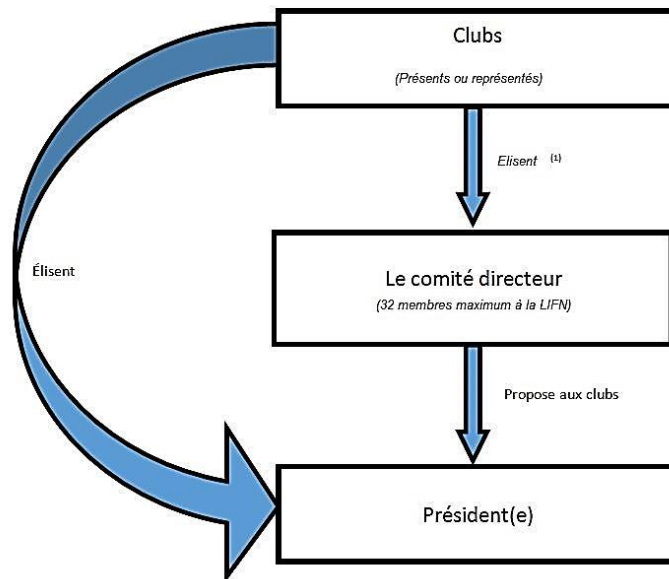
Chaque structure est une association juridiquement et financièrement indépendante.

2. L'organisation de la Ligue

2.1. Les élus

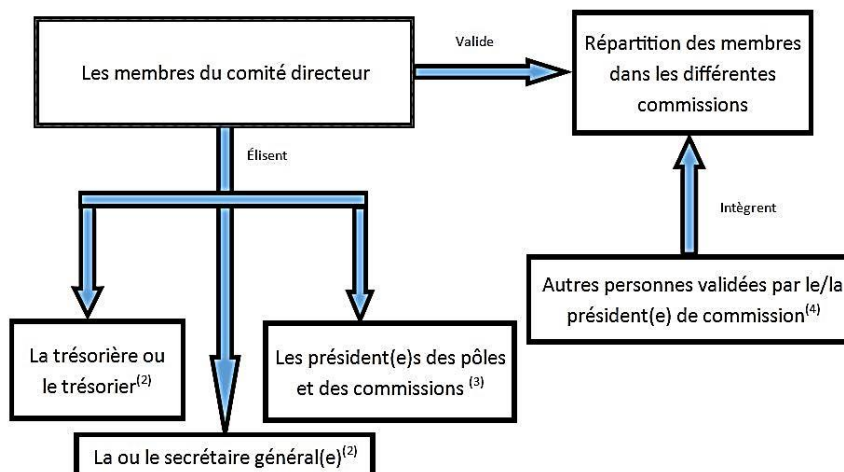
Comment sont élus les membres du comité directeur et des commissions ?

Les membres du comité directeur et le président de la Ligue sont élus lors d'une assemblée générale, par les clubs, tous les 4 ans (l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été)



- (1) Le nombre de licenciés d'un club donne droit au nombre de voix suivantes lors de l'élection :
- De 3 à 20 : 1 voix ;
 - De 21 à 50 : 2 voix ;
 - De 51 à 500 : 1 voix supplémentaire par tranche de 50 ou fraction de 50 ;
 - De 501 à 1000 : 1 voix supplémentaire par tranche de 100 ou fraction de 100 ;
 - Au-delà de 1000 : 1 voix supplémentaire par tranche de 500 ou fraction de 500 ;

Lors du premier comité directeur, s'organise la répartition des rôles de chacun.



(2) Seul un président et un trésorier sont obligatoires pour créer une association. Cependant, la FFN demande à ce qu'il y ait également un ou une secrétaire général(e).

(3) Le nombre et le nom des commissions sont définis par le comité directeur.

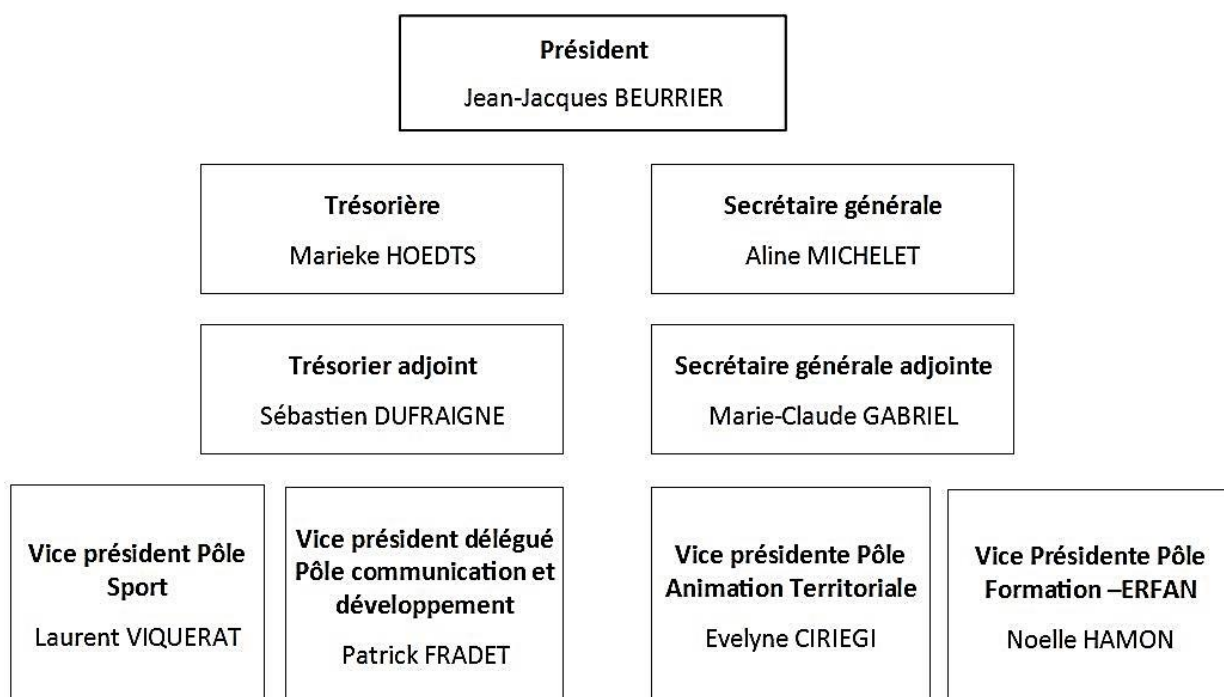
(4) Tout licencié peut se proposer pour intégrer les commissions.

a. Le comité directeur

Le comité directeur de la Ligue Ile-de-France de Natation est composé de 32 membres soit actuellement 17 femmes et 15 hommes.

Le bureau est composé du président, de la trésorière et de la secrétaire générale, des vice-présidents et vice-présidentes ainsi que de la secrétaire générale adjointe et du trésorier adjoint.

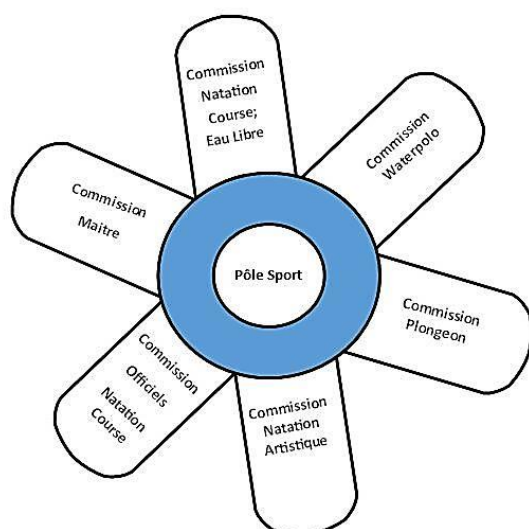
Bureau de la Ligue Ile-de-France de Natation



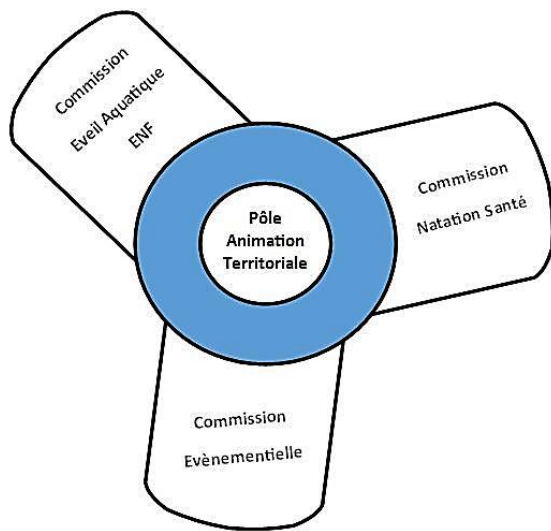
b. Les commissions

Les membres des commissions se réunissent plusieurs fois par mois afin de discuter et de travailler sur des axes de développement, d'organiser les compétitions ou des évènements....

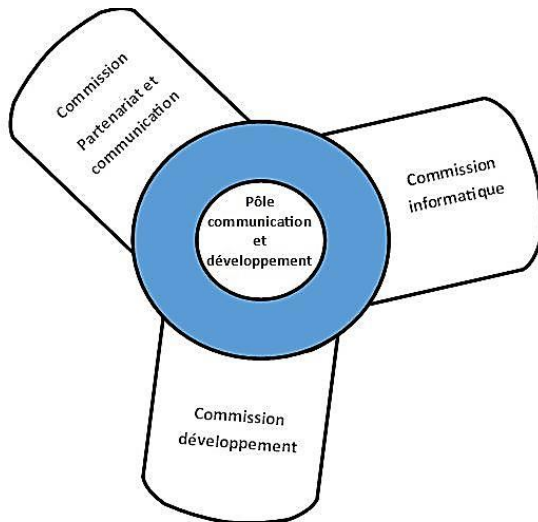
La Ligue Ile-de-France de Natation compte 13 commissions.



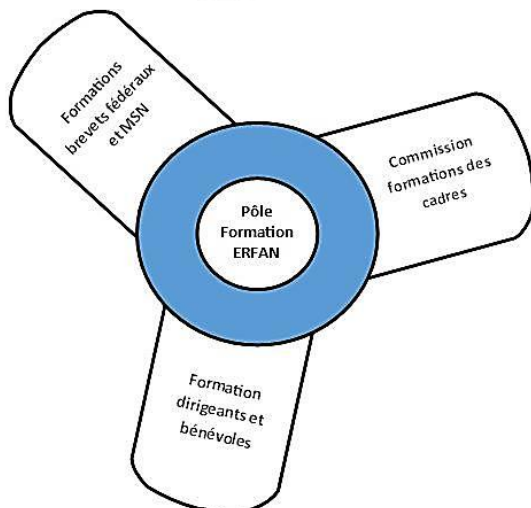
Les commissions du pôle sport travaillent sur l'organisation des compétitions et des stages.



Les commissions du pôle Animation territoriale travaillent sur les pratiques non compétitives. Au travers des différents projets, les commissions cherchent à améliorer le fonctionnement des activités telles que l'ENF et la natation santé, mais également à dynamiser la Natation en faisant découvrir les activités à tous.



Les commissions du pôle communication et développement travaillent sur le développement de la Ligue à travers la recherche de partenariats, l'amélioration de la communication et sur de nouveaux projets innovants afin de rendre plus attractive la Natation.



La commission de l'ERFAN travaille à la formation des cadres.

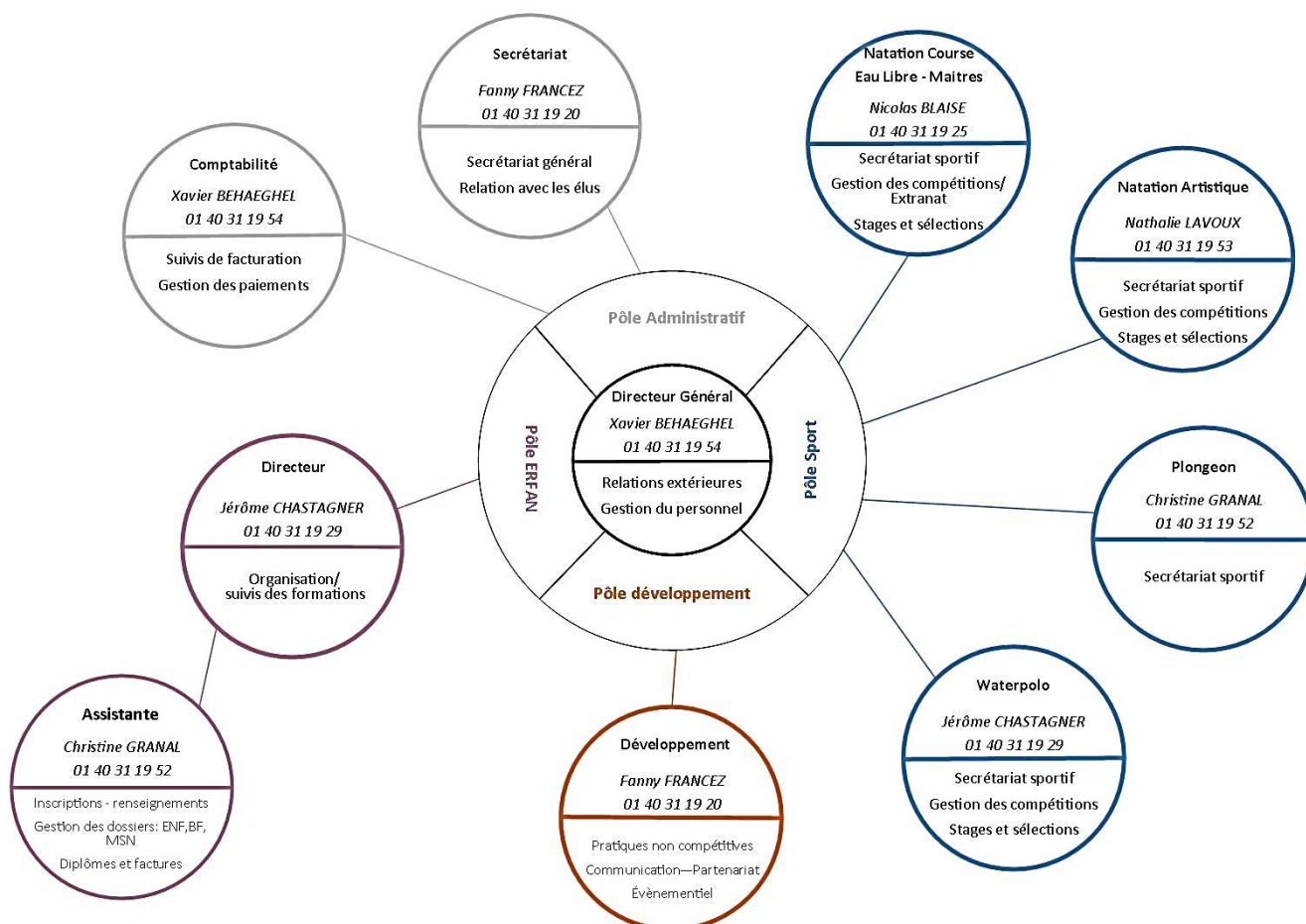
L'ERFAN forme également des dirigeants et des bénévoles mais ne possède pas de commission pour ces sujets.

c. Les autres organes

D'autres personnes travaillent sur des thématiques à la Ligue mais cela ne nécessite pas l'organisation d'une commission car elles se réunissent ponctuellement. C'est le cas de l'organisme de première instance de discipline générale, de l'organisme de première instance de waterpolo, et des récompenses et récompenses et du médical.

2.2. Les salariés

6 salariés travaillent actuellement à la Ligue dans divers domaines et sont là pour aider et accompagner les clubs.



2.3. Les conseillers techniques sportifs

« Depuis les années soixante, le mouvement sportif bénéficie d'un appui technique spécifique à travers l'intervention de fonctionnaires ou d'agents publics rémunérés par l'Etat, au nombre de 1600 à ce jour, répartis dans 79 fédérations (dont les 38 fédérations olympiques et paralympiques, 27 fédérations non olympiques reconnues de haut niveau et 13 fédérations multisports).

Ces agents, exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS), sont chargés de responsabilités diversifiées, liées, en particulier, au sport pour tous (progression de la pratique licenciée), au sport de haut niveau (détection des talents et perfectionnement de l'élite, sélection des équipes nationales), à la formation des cadres.

Ils contribuent directement à la mise en œuvre de la politique sportive de l'Etat et sont garants de la cohérence entre les projets sportifs des fédérations et les orientations prioritaires du ministère de la santé et des sports. Ils s'assurent de la bonne utilisation des crédits publics.¹ »

Ils assurent auprès des fédérations sportives les missions:

- de directeur technique national (DTN) ;
- de DTN adjoint (DTNA) ;
- d'entraîneur national (EN) ;
- de conseiller technique national (CTN) - 4 sont actuellement missionnés sur la LIFN : 1 directeur technique régional, 3 pour la natation course (2 accession au haut niveau et 1 ENF) et 1 pour la coordination pédagogique de l'ERFAN ;
- de conseiller technique régional (CTR) - 3 sont missionnés sur la LIFN : 1 pour le plongeon, 1 pour le water-polo et 1 stagiaire.

¹ Source : ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr/organisation/missions-organisation/cadres-techniques/>

3. Les comités départementaux

Le comité départemental est l'échelon à privilégier pour les clubs. Il s'occupe notamment des actions au niveau départemental mais aussi de la gestion des licences (oblitération des licences, le paiement des licences se fait également auprès de lui...)

Comité départemental
Paris



Adresse : 163 Boulevard Mortier,
75020 Paris
Tél : 01 40 31 16 91
E-mail : cd75natation@wanadoo.fr
Web : <http://paris.ffnatation.fr>

Comité départemental
Seine-et-Marne



Adresse : 23 avenue Edouard Gourdon,
77330 Ozoir la Ferrière
Tél : 01 60 60 66 53
E-mail : natation77@wanadoo.fr
Web : <http://seineetmarne.ffnatation.fr>

Comité départemental
Yvelines



Adresse : 58 place Louvois,
78140 Vélizy-Villacoublay
Tél : 01 34 65 03 09
E-mail : cdy.ffn@wanadoo.fr
Web : <http://yvelines.ffnatation.fr>

Comité départemental
Essonne



Adresse : Boulevard du Général de Gaulle,
91540 Mennecy
Tél : 01 69 90 06 86
E-mail : comite91.natation@wanadoo.fr
Web : <http://essonne.ffnatation.fr>

Comité départemental
Hauts-de-Seine



Adresse : 1 allée de la Libération,
92000 Nanterre
Tél : 01 47 29 90 96
E-mail : cdnatation92@yahoo.fr
Web : <http://www.natation92.org>

Comité départemental
Seine-Saint-Denis



Adresse : 14 place G. Lyssandre,
93140 Bondy
Tél : 01 48 47 98 20
E-mail : cd93@cd93natation.org
Web : <http://www.cd93natation.org>

Comité départemental
Val-de-Marne



Adresse : 38-40 Rue Saint Simon,
94000 Créteil
Tél : 01 84 77 02 11
E-mail : cd94natation@gmail.com
Web : <http://valdemarne.ffnatation.fr>

Comité départemental
Val-d'Oise



Adresse : Maison des Comités, 106 Rue des Bussys,
95600 Eaubonne
Tél : 01 78 30 02 46
E-mail : cd95@cd95-natation.fr
Web : <http://www.cd95-natation.fr>

4.1. Le règlement intérieur de la FFN

Le règlement intérieur est un texte facultatif mais il permet d'informer les membres de l'association sur le fonctionnement de la structure, les droits et obligations de chacun et sur l'organisation des différentes activités.

Dans le règlement de la FFN, sont notamment abordés :

- L'affiliation des associations ;
- Les licences ;
- L'organisation sportive ;
- Le Haut Niveau.

Vous pouvez retrouver ce règlement, en totalité, sur le site de la FFN : [règlement intérieur²](#)

4.2. Le règlement disciplinaire de la FFN

« Les organes disciplinaires sont compétents pour prononcer des sanctions à raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la fédération, de ses organes déconcentrés et commis par une personne physique ou morale. »

Vous pouvez retrouver ce règlement, en totalité, sur le site de la FFN : [règlement disciplinaire³](#)

Vous pouvez retrouver le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage : [règlement dopage⁴](#)

La composition des organes disciplinaires est particulière. En effet, les personnes désignées ne doivent pas être élues au Comité Directeur de la FFN et cela afin de garantir l'indépendance de la juridiction.

² http://www.ffnatation.fr/sites/default/files/ckeditor_files/reglement_interieur_ffn_2016_2017.pdf

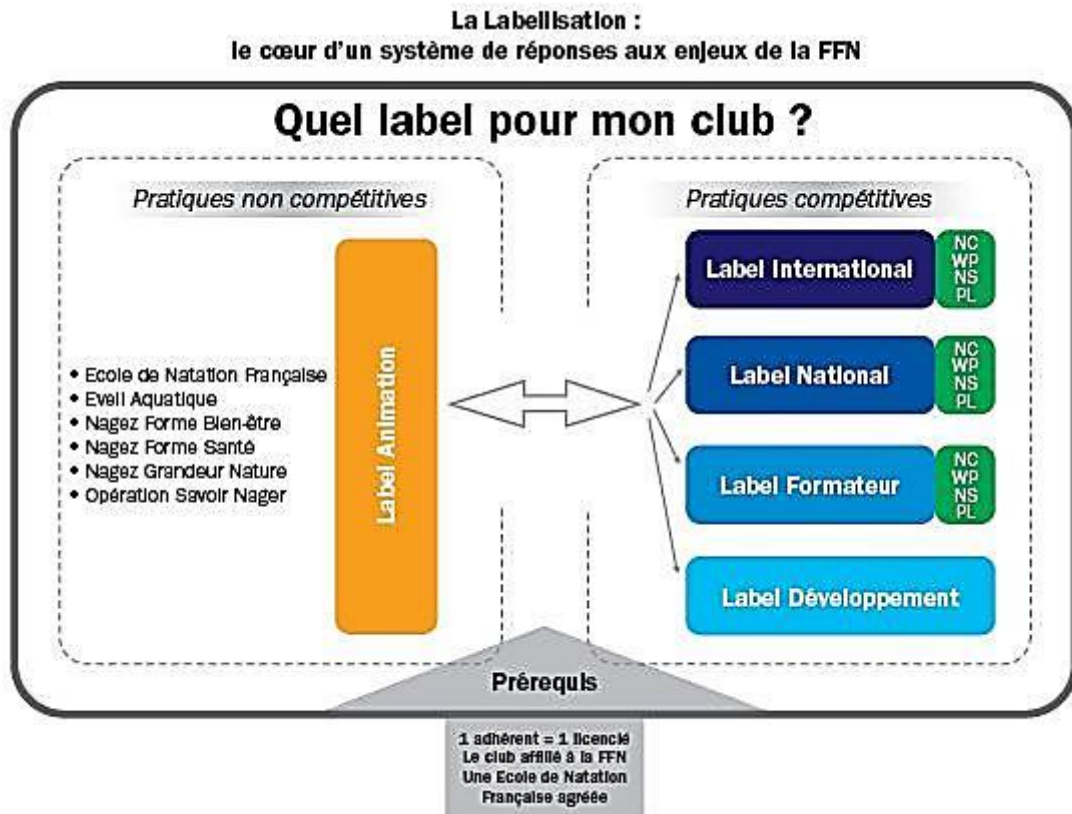
³ http://www.ffnatation.fr/sites/default/files/ckeditor_files/reglement_disciplinaire_ffn_1.pdf

⁴ http://www.ffnatation.fr/sites/default/files/ckeditor_files/reglement_disciplinaire_dopage_2016.pdf

5. Les offres de la Ligue

5.1. La labellisation

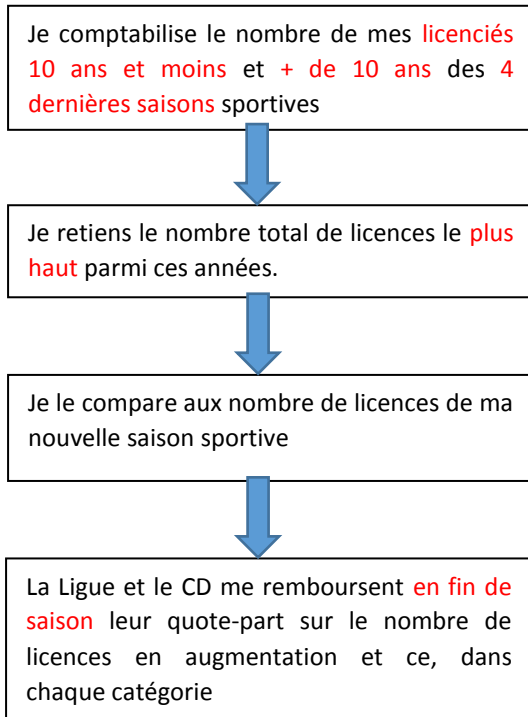
La labellisation permet aux clubs de s'inscrire dans une démarche contrôlée de qualité. Elle offre aux clubs des objectifs de progression et une visibilité sur la qualité des prestations qu'ils offrent auprès du grand public et des collectivités locales. Cette labellisation peut également renforcer les demandes de subventions notamment sur le label animation.



5.2. Le coup de pouce licence

Afin de pouvoir labelliser son club, tous les adhérents doivent être licenciés. La Ligue Ile-de-France de Natation ainsi que 7 comités départementaux ont lancé le coup de pouce licence. Ce coup de pouce licence consiste à rétrocéder les parts supplémentaires régionales et départementales aux clubs qui auront fait des efforts significatifs d'augmentation des licences, par rapport au maximum atteint lors des 4 saisons précédentes.

Comment cela marche ?



Catégorie de licence	Tarifs
Part régionale + 10 ans	8,20€
Part régionale 10 ans et moins	5,50€
Part départementale + 10 ans	6,65€
Part départemental 10 ans et moins	4,30€

5.3. Le 100% licence

Les clubs qui licencient tous les adhérents (clubs 100% licence) payent le tarif de base soit 20% de moins que les tarifs majorés pour certaines compétitions.

5.4. L'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation

L'ERFAN est l'organisme de formation de la Ligue Ile-de-France de Natation qui propose des formations initiales et continues aux licenciés de la FFN (nageurs, éducateurs, bénévoles) :

- Assistant club, pour les bénévoles et jeunes dès l'âge de 14 ans ;
- Brevet fédéral 1 et 2 pour former les éducateurs de l'ENF (Ecole de Natation Française) ;
- Brevet fédéral 3 et 4 pour former les entraîneurs des pôles compétitions toutes disciplines confondues (Natation Course, Water-polo, Natation artistique, Plongeon et Eau libre) ;
- Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP, qui permet d'entraîner jusqu'au niveau régional inclus et ce contre rémunération dans un club FFN ;
- l'UC4 du BPJEPS AAN pour les titulaires du BF2 qui, de faite, sont dispensés des UC1, 2 et 3 du BP ;
- Formations initiales et continues des officiels et arbitres
- Formations continues à la demande des commissions sportives pour les éducateurs et entraîneurs de nos clubs
- Formation PSE1 et BNSSA en partenariat avec la FFSSM pour les licenciés FFN.

Si vous souhaitez plus d'informations sur les formations, n'hésitez pas à cliquer ici : [formations ERFAN](#)⁵ ou à contacter une personne ressource.

5.5. L'accompagnement des clubs

La Ligue Ile-de-France de Natation est là pour accompagner les dirigeants et bénévoles des clubs ainsi que les entraîneurs sur différentes thématiques non exhaustives. Toute personne confrontée à un problème en particulier peut solliciter un rendez-vous avec la Ligue. Si plusieurs besoins se font sentir, la Ligue pourra mettre en place avec l'ERFAN des formations spécifiques.

Les clubs peuvent notamment solliciter la Ligue sur :

- Le secrétariat : si vous souhaitez des courriers types, de l'aide administrative ;
- L'organisation d'une compétition : si vous souhaitez une to-do-list, des courriers types, une aide à la saisie informatique ;
- La comptabilité et la trésorerie : si vous souhaitez des documents types, une aide à la gestion financière ;
- La gestion de projet : si vous souhaitez organiser des événements ou des opérations comme j'apprends à nager.

Les différents points abordés dans l'accompagnement des clubs sont développés dans les tomes 2 et 3 de présentation de la Ligue.

⁵ <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/articles/53.pdf>